



**HAL**  
open science

# Quand une marge rejoint la “ grande majorité des pays ” : les cours occidentales comme modèle pour la hirð norvégienne au XIIIe siècle

Victor Barabino

## ► To cite this version:

Victor Barabino. Quand une marge rejoint la “ grande majorité des pays ” : les cours occidentales comme modèle pour la hirð norvégienne au XIIIe siècle. Journées doctorales du CIHAM 2020: Intégrer les marges, Oct 2020, Lyon, France. hal-03216132

**HAL Id: hal-03216132**

**<https://hal.science/hal-03216132v1>**

Submitted on 3 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Quand une marge rejoint la « grande majorité des pays » : les cours occidentales comme modèle pour la *hirð* norvégienne au XIIIe siècle (Victor Barabino, CRAHAM)

### Introduction

Tout d'abord, je tiens à remercier le comité organisateur des journées d'étude des doctorants du CIHAM pour leur invitation. Je remercie en particulier Florentin Briffaz pour sa sollicitation et nos nombreux échanges de mails, ainsi qu'Amalia Desbrest et Enki Baptiste pour leur aide dans la préparation de cette communication. Merci enfin à Serge Pinche d'avoir permis l'organisation d'une communication à distance. Je tiens à ce propos à présenter mes excuses pour mon absence en présentiel aujourd'hui : ma présence était prévue jusqu'à ce que le couvre-feu soit malheureusement annoncé. Ce n'est que partie remise toutefois, et j'aurais aimé de retourner à cette occasion au CIHAM où j'ai moi-même été étudiant.

Je souhaite aujourd'hui aborder le sujet « Quand une marge rejoint la « grande majorité des pays » : les cours occidentales comme modèle pour la *hirð* norvégienne au XIIIe siècle ». J'avais auparavant proposé une communication sur les cours continentales mais comme j'intègre également l'Angleterre, le terme de cours occidentales convient mieux. Pour commencer, j'aimerais citer Snorri Sturluson, le célèbre auteur de la *Saga des rois de Norvège* et probablement le chroniqueur scandinave le plus connu du Moyen Âge, qui, vers 1230, déclare : « la Norvège est un grand pays, son peuple est féroce et il n'est pas facile à une armée étrangère de l'attaquer »<sup>1</sup>. Par ces mots, il présente une Norvège qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, tente de s'affirmer comme une entité politique et militaire pouvant rivaliser avec les autres grandes puissances occidentales, principalement les royaumes de France et d'Angleterre. En effet, depuis les règnes d'Olaf I<sup>er</sup> Tryggvason (995-1000) et d'Olaf II Haraldsson (1015-1028) au tournant de l'an mil, la Norvège s'est christianisée en profondeur. Après plusieurs siècles d'évangélisation, la royauté est parvenue à imposer en Norvège non seulement le christianisme mais également une monarchie de plus en plus centralisée. Comme on peut le voir sur cette carte [CARTE], dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, la Norvège est donc un royaume bientôt entièrement unifié et officiellement chrétien, qui revendique légitimement une place au sein de la chrétienté médiévale et qu'on pourrait ainsi définir comme une marge en voie d'intégration. La présente carte montre les districts militaires mis en place au XIII<sup>e</sup> siècle par la royauté norvégienne pour le recrutement des contingents de la marine royale, le *leiðangr* : chaque district correspond approximativement à une région contrôlée par l'un des grands *jarls* norvégiens, seigneurs indépendants qui tendent progressivement à se soumettre à la couronne de Norvège. L'institution centrale par laquelle la Norvège unifie son aristocratie à la fois sur le plan militaire et sur le plan politique est la *hirð* du roi de Norvège, et c'est elle qui va nous intéresser tout particulièrement ici. La *hirð* est une triple institution qui est tout d'abord la garde rapprochée du roi, devenant progressivement une armée permanente à son service, mais qui est aussi un organe administratif majeur du gouvernement monarchique, et qui en vient enfin à désigner de plus en plus tous les hommes qui vivent dans l'entourage direct du roi, partagent ses repas et ses cérémonies, et sont à son service dans le domaine domestique également. Au XIII<sup>e</sup> siècle, on peut donc dire que la *hirð* est l'équivalent de la cour du roi de Norvège et qu'elle rassemble une bonne partie de l'aristocratie émergente du pays. Ses membres principaux sont appelés *hirðmenn* (sg. *hirðmaðr*). Leur service au roi est principalement d'ordre militaire à l'origine, puis tend à se complexifier au fil du temps avec

---

<sup>1</sup> LAING, Samuel. *The Heimskringla; or, Chronicle of The Kings of Norway, Translated from The Icelandic of Snorro Sturleson, with A Preliminary Dissertation*. Vol. I. Londres: Longmans, 1844, p. 376 (nous traduisons).

l'attribution de charges et fonctions diverses, notamment administratives. On peut ainsi définir le XIII<sup>e</sup> siècle comme celui d'une forme d'institutionnalisation de l'aristocratie par la royauté norvégienne par le biais de la *hirð*, un organe au pouvoir croissant qui permet au roi de s'affirmer contre certains grands *jarls* réfractaires à l'unification du royaume. Cette unification politique est dans le même temps soutenue par l'instauration du christianisme comme religion officielle du royaume mais aussi par l'expansion d'une aristocratie de plus en plus puissante qui se distingue par des mœurs définies comme « convenables » (*hoevesk* en vieux norrois) dans les sources de l'époque émanant de la royauté. La question centrale ici est donc de se demander dans quelle mesure les codes et protocoles de la *hirð* sont similaires à ceux en vigueur dans le reste de la chrétienté et correspondent à une forme d'imitation de l'aristocratie occidentale telle que nous la connaissons par ailleurs, afin que la Norvège sorte de son statut de marge de la chrétienté. Cela nous permettra de nous intéresser à la manière dont les sources occidentales inspirent aux Norvégiens un idéal du bon courtisan, dont l'un des devoirs principaux est de faire bonne impression lors de la venue de seigneurs étrangers, le tout témoignant d'un souci de ne pas paraître arriéré culturellement par rapport aux autres aristocraties occidentales. Pour ce faire, nous étudierons ici deux sources, à savoir les *Lois de la hirð* et le *Miroir royal*, textes rédigés sous leurs formes définitives dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et dans lesquels les influences occidentales nous semblent particulièrement visibles. Il s'agit de sources présentées comme des codes de lois ou des traités moraux, qui sont donc principalement à caractère normatif et prescriptif : elles ne sauraient ainsi pas être considérées comme une retranscription fidèle de la réalité des mœurs courtoises de la *hirð* mais plutôt comme une représentation idéale de ces dernières. Tandis que les *Lois de la hirð* contiennent un ensemble de dispositions prises lors des assemblées de la *hirð* sous le règne de Magnus VI le Législateur (1263-1280), le *Miroir royal*, de son côté, retranscrit un dialogue entre un père et son fils, appelé à devenir courtisan du roi, comme le faisait par exemple Duodha envers son fils Guillaume dans son *Manuel* (841-843). L'utilisation même du genre du miroir royal montre une inspiration occidentale évidente, si l'on suppose que des œuvres comme les *Specula* de Vincent de Beauvais et les descriptions de mœurs courtoises comme la *Disciplina Clericalis* de Pierre Alphonse, par exemple, circulaient dans les bibliothèques des clercs scandinaves. On sait notamment qu'un certain nombre de clercs norvégiens ont été formés à Paris et en Italie, comme en témoigne notamment l'étude paléographique de copies telles que celle présentée sur la première image de cette diapositive [SOURCES], issue du manuscrit AM 243 b alfa fol. du *Miroir royal* et conservé au fonds Arna Magnusson à Copenhague. Ils ont donc pu, lors de leurs voyages d'études, acquérir des ouvrages publiés en Occident<sup>2</sup>. Ces ouvrages ont également pu inspirer des illustrations comme celle de la seconde image de cette diapositive, tirée du manuscrit AM 350 fol. des *Lois de la hirð*, qui montre le roi Magnus VI le Législateur donnant son code de lois à l'un de ses sujets. On sait par ailleurs qu'un certain nombre de romans de chevalerie tels que les romans de Tristan et d'Yvain ont fait l'objet de réécritures en Islande au XIII<sup>e</sup> siècle, ces œuvres constituant ce que la philologie du XIX<sup>e</sup> siècle a appelé les « sagas de chevaliers » (*riddarasögur*). Cependant, aucun inventaire satisfaisant d'une bibliothèque scandinave médiévale n'ayant été retrouvé, nous ne chercherons pas à identifier précisément les sources des auteurs des *Lois de la hirð* et du *Miroir royal* mais plutôt à repérer les notions qui peuvent avoir été tirées de la lecture de tels

---

<sup>2</sup> PÉNEAU Corinne, *Itinéraires du savoir de l'Italie à la Scandinavie (Xe-XVIe siècle). Études offertes à Elisabeth Mornet*, Paris, PUPS, 2009 ; MORNET Élisabeth, « Le testament du chanoine. Benechinus Henrici de Åhus, chantre de Lund, et la culture des clercs nordiques au XIV<sup>e</sup> siècle », in *Les élites nordiques de l'Europe occidentale (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2007, p. 197-220.

ouvrages dans une volonté d'intégrer les valeurs aristocratiques occidentales dans la culture de cour norvégienne.

### Partie I : Se comporter en bon courtisan

Le premier pan de cette appropriation du « modèle occidental » dans la *hirð* de Norvège est l'établissement, dans les sources, d'un idéal du bon courtisan. Les *hirðmenn* doivent en effet maîtriser un ensemble de règles morales et de comportements codifiés qui font l'objet d'une description détaillée au chapitre 24 des *Lois de la hirð*, à la manière d'un traité de courtoisie. Le fait même d'intégrer ce genre de portrait du courtisan idéal au sein des *Lois de la hirð* témoigne d'un intérêt croissant pour les valeurs courtoises au sein de la *hirð* de Norvège et d'une volonté d'uniformisation des comportements de l'élite aristocratique autour de règles communes, ce qui est très caractéristique d'une inspiration occidentale.

Cet idéal du bon courtisan repose tout d'abord sur la piété et la dévotion religieuse, comme en témoigne le passage suivant du chapitre 24 des *Lois de la hirð* [CITATION 1]. On y voit l'assimilation croissante des valeurs aristocratiques en Norvège comme fondements de cet idéal du bon courtisan : « il convient d'avoir fréquemment à l'esprit pour la plupart des hommes qui veulent être considérés à la fois de raffinés et de bonne manière » peut-on ainsi lire, ce qui place le raffinement et la courtoisie au cœur des valeurs et comportements aristocratiques attendus des *hirðmenn*. Cet idéal repose lui-même sur des valeurs issues de la christianisation. Dieu est en effet l'être suprême que tout *hirðmadr* doit vénérer, avant le roi lui-même, dans une hiérarchie des dévotions dictée par la nouvelle religion monothéiste officielle, à la différence de l'ancien panthéon polythéiste scandinave qui ne permettait pas une telle dévotion à un seul dieu tout-puissant, comme en témoigne la citation suivante : « Si tu viens au service du roi, alors montre-lui un amour qui soit seulement soumis à ton amour de Dieu ». Cette insistance sur la piété, posée comme une condition indispensable à l'intégration de tout homme dans la *hirð*, montre l'influence directe de la christianisation sur l'idéal aristocratique norvégien, dans une culture de cour fortement dictée par la nouvelle religion et tout à fait similaire sur ce point à la courtoisie occidentale. Cependant, cette dévotion religieuse correspond aussi à une importance croissante de la *militia Christi* comme valeur centrale de l'aristocratie dans l'ensemble de l'Occident chrétien à partir de l'époque des croisades. De cette manière, le service du roi est subordonné au service de Dieu, dans la doctrine de la guerre sainte qui s'instaure alors en Occident : la *militia Christi*, consistant à défendre les intérêts de la chrétienté, et la *militia saecularis*, qui inclut toutes les formes de guerre laïque, se rejoignent et ne sont plus en contradiction. Cette légitimation de la violence militaire au nom de la religion chrétienne montre l'influence des doctrines de la « guerre juste », élaborées sur le continent, jusqu'en Norvège. On peut ainsi penser que les auteurs des *Lois de la hirð* ont eu accès à des textes de saint Augustin et à ses commentateurs médiévaux. Les *Lois de la hirð* témoignent donc en cela d'une inspiration occidentale qui vise à mettre en accord les valeurs de l'aristocratie norvégienne avec celles du reste des aristocrates, et plus encore des chevaliers, de la chrétienté occidentale.

La deuxième valeur prônée par les *Lois de la hirð* dans leur portrait du courtisan idéal est la fidélité à son seigneur, dans la droite ligne des valeurs de la société féodale qui s'instaure en Occident à partir du XI<sup>e</sup> siècle. On peut notamment le voir dans cet autre passage du chapitre 24 [CITATION 2]. L'idéal de fidélité s'ancre dans l'injonction à ne trahir son seigneur sous aucun prétexte, en le plaçant avant même ses intérêts familiaux personnels le cas échéant : « sers-le de ce

fait avec une assistance élégante et une dévotion fidèle et de l'honnêteté en tous points aussi longtemps que tu souhaites rester à son service » peut-on ainsi lire, la fidélité étant conçue comme s'exprimant à la fois en actes et en paroles envers son seigneur. La trahison est alors décrite comme le crime le plus grave qu'un *hirðmadr* puisse commettre envers le roi, comme en témoigne cet autre passage : « Garde à l'esprit que celui qui meurt en tant que traître ne sera jamais un homme de ce fait, mais le nom, la réputation avec laquelle il meurt lui survivra dans les mémoires ». Ici, les *Lois de la hirð* témoignent certes d'une influence occidentale, la trahison étant l'interdit suprême des liens de fidélité pouvant unir un vassal à son suzerain dans le cadre d'une relation féodo-vassalique, mais également d'une continuité avec des valeurs scandinaves plus anciennes. En effet, dès l'époque antérieure à la christianisation, le traître, qui s'apparente à la figure du *niðingr*, le scélérat en vieux-norrois, est dénigré dans de nombreuses sagas, la valeur de réputation étant centrale dès la période viking, où l'honneur est un pilier des relations sociales. L'insistance sur la réputation individuelle rappelle notamment les préceptes exprimés dans le *Hávamál*, texte tiré de l'*Edda poétique* où l'on peut lire : « Meurent les biens, / Meurent les parents, / Et toi, tu mourras de même ; / Mais la réputation / Ne meurt jamais, / Celle que bonne l'on s'est acquise. Meurent les biens, / Meurent les parents, / Et toi, tu mourras de même ; / Mais je sais une chose / Qui jamais ne meurt : / Le jugement porté sur chaque mort »<sup>3</sup>. On voit ainsi que les nouvelles valeurs aristocratiques s'accordent bien avec des valeurs scandinaves plus traditionnelles.

Enfin, le chapitre 24 s'attarde sur divers comportements qui sont considérés comme inacceptables pour les *hirðmenn*, la troisième valeur centrale du bon courtisan étant la courtoisie elle-même, à savoir l'art et la manière de bien se tenir à la cour du roi. On peut ainsi lire la série de conseils suivante à la suite du passage cité précédemment [CITATION 3]. Le bon *hirðmadr* se doit tout d'abord d'être courageux et loyal en parole et en acte, mais aussi d'acquérir un grand nombre de qualités subsidiaires telles que l'humilité, la modestie (litt. « douceur »), la justesse ou encore la générosité, autant de traits de personnalité qui correspondent à l'idéal courtois occidental, notamment dans ses valeurs chevaleresques de largesse et de bravoure, le texte n'hésitant pas à accumuler toutes ces qualités dans de longues énumérations comme celle-ci : « Ce sont la ténacité et la virilité, un esprit intrépide, de la fidélité en toute chose, et être fidèle à ta parole dans toutes les situations qui n'entraînent pas une compromission de ta loyauté ». Outre ces qualités morales, on attend aussi du *hirðmaðr* une maîtrise du langage distingué et de l'art de la conversation plus étrangère aux fonctions militaires originelles des *hirðmenn*, comme en témoigne ce passage qui met l'accent sur l'usage de la parole qui sied à la cour du roi : « Sois modeste dans ton usage des bons mots, ne sois pas excessivement éloquent ». Cependant, certaines autres qualités concernent le corps, à la fois dans ses habiletés, avec un accent mis sur l'usage des armes notamment, ainsi que sur la santé même du corps, avec une injonction à la modération à l'égard de la boisson et le souci de conserver une énergie suffisante pour l'exercice des fonctions plus spécifiques du *hirðmaðr* en tant que soldat du roi. Ces qualités physiques s'apparentent là encore aux valeurs chevaleresques ayant trait à la vigueur physique et aux compétences dans le domaine des armes, que les auteurs des *Lois de la hirð* ont pu trouver dans les romans de chevalerie ou des traités tels que le *Livre de l'ordre de chevalerie* de Raymond Lulle (1274-1276), bien que ce dernier ouvrage soit particulièrement récent à l'époque de rédaction des *Lois de la hirð*. Toutefois, ces qualités physiques sont juxtaposées à des qualités plus intellectuelles, comme la connaissance des lois, comme dans ce passage, qui lie les unes et les autres dans une même phrase : « Il est bon d'être talentueux dans l'usage des armes,

---

<sup>3</sup> *Hávamál*, §76-77, in R. Boyer, *L'Edda poétique*, Paris, Fayard, 1992, p. 182.

compétent au combat, et bien versé dans les lois quand il le faut ». Enfin, des qualités qui concernent plutôt la sociabilité achèvent ce portrait du courtisan idéal, avec une exhortation à être le plus possible auprès du roi, à toujours avantager ses camarades de la *hirð* et à garder sa place dans cette dernière, comme on peut le lire dans ce passage : « Ne sois jamais coupable de demander les distinctions de tes camarades ». Ici, l'idéal du *hirðmaðr* semble différer du « modèle occidental » en ce qu'il est décrit comme un serviteur du roi et non comme un propriétaire tirant son revenu de ses propres terres, à la différence de la noblesse occidentale (litt. « avec salaire et non avec propriété »). Le bon courtisan norvégien est donc avant tout un homme au service du roi qui doit se soumettre avec humilité aux protocoles de sa cour. Non seulement les *hirðmenn* doivent cultiver des qualités dans tous les domaines possibles, mais ils doivent également faire preuve d'équilibre en sachant utiliser ces qualités au bon moment, dans une sorte de *prudencia* peut-être connue des auteurs des *Lois de la hirð* par des précis de philosophie aristotélicienne ou des discours de Cicéron sans doute disponibles dans les couvents scandinaves.

Toutes ces injonctions à se comporter en bon courtisan visent donc à construire un idéal de la *hirð* fondé sur la piété chrétienne, la fidélité vassalique et les valeurs aristocratiques, qu'elles soient morales, physiques ou sociales. C'est cet aspect social qui va maintenant retenir notre attention, en nous intéressant au rôle des bonnes mœurs des *hirðmenn* dans la fonction de représentation qu'ils remplissent auprès d'autres élites aristocratiques pouvant séjourner à la cour.

## Partie II : Recevoir des invités de marque

La *hirð* joue également un rôle important en tant qu'entourage du roi, comme étant la compagnie d'hommes avec laquelle le souverain est vu en public. Elle constitue à cet égard une sorte d'assemblée aristocratique qui sert d'assistance pour les grands événements ayant lieu dans la demeure du roi. Plus spécifiquement, la *hirð* assiste aux rencontres du roi avec des représentants de gouvernements étrangers, ce qui nous intéresse particulièrement ici dans le rapport que la cour de Norvège peut entretenir avec des royaumes qui la perçoivent encore souvent comme une « marge ». La *hirð* a donc une fonction de représentation essentielle dans les relations diplomatiques de la couronne de Norvège. C'est pourquoi, lors des diverses réceptions de la cour, la conduite des hommes de la *hirð* est un élément sur lequel le *Miroir royal* insiste fortement, comme on peut le voir dans le passage suivant, extrait du paragraphe 29 de cette source [CITATION 4]. Le texte met notamment l'accent sur le fait que la conduite de la *hirð* est une chose à laquelle les invités du roi prêtent une grande attention : « tout le monde regarde de près le comportement de tous les autres » insiste l'auteur. La peur d'être mal jugé provoque donc une application toute particulière à apparaître sous le meilleur jour possible et ce, quel que soit son rang dans la *hirð*. Le texte montre ainsi la conscience de devoir créer une harmonie de mœurs entre les membres les plus puissants de la *hirð*, comme le roi et les hauts dignitaires, et ses autres membres moins élevés, de façon à donner une impression d'ensemble qui soit convenable et favorable. Cela est notamment visible dans le fait que la conduite de chacun doit le distinguer d'un homme du peuple, c'est-à-dire montrer qu'il appartient à une classe plus élevée de la société où les protocoles sont codifiés de manière plus ou moins unanime. Cela vaut également pour l'escorte, avec une spécificité toutefois : les *hirðmenn* qui la constituent doivent surtout montrer leur habileté en tant que gardes royaux, plutôt que leur courtoisie. En effet, ils sont chargés de pourvoir à toutes les choses utiles en pratique dans les appartements destinés aux invités du roi. Or, bien que le roi n'effectue jamais de telles tâches, l'attitude de l'escorte permet de tirer des conclusions sur sa propre connaissance des bienséances :

« si le service des appartements du roi n'est pas effectué d'une manière convenable et coutumière, alors le roi lui-même est jugé inconvenant » peut-on ainsi lire. En effet, de même que tous les membres de l'assemblée doivent avoir des règles de courtoisie communes, le roi doit transmettre à ses gardes des principes qui constituent une « bonne éducation » (litt. « tous devraient être éduqués moralement par lui ») et permettent d'harmoniser l'attitude de l'escorte avec la sienne propre. Aussi, une mauvaise conduite est source d'opprobre pour le roi et doit de ce fait être sanctionnée, tout comme dans la *Vita Alfredi* d'Asser (893), le roi est présenté comme celui qui éduque les aristocrates courtisans. Le comportement des *hirðmenn* détermine également leurs possibilités d'avancement dans la *hirð*, voire la conservation de leurs titres ou même de leur vie, puisque le texte menace d'exécuter les hommes n'obéissant pas à ces règles de bienséance, comme en témoigne ce passage : « Et il peut même apporter un tel déshonneur à son roi qu'il souffrira une peine bien méritée avec beaucoup de gens de son sang qui n'est autre qu'une mort ignominieuse ». Non seulement cela force les *hirðmenn* à faire honneur au roi en présence de ses invités, mais cela permet de garantir que les hommes qui obtiennent des promotions dans la *hirð* maîtrisent toute la courtoisie nécessaire. On voit ainsi comment la réputation de la cour est liée à celle des *hirðmenn* eux-mêmes de façon à assurer une courtoisie harmonieuse dans toute la *hirð* et à mettre au cœur des préoccupations de chacun le maintien d'une apparence avantageuse en face des invités du roi.

Il s'agit donc finalement, en faisant bonne impression auprès des hôtes du roi, d'éviter de paraître arriérés aux yeux des autres princes, une obsession constante pour les rédacteurs des *Lois de la hirð*, comme en témoigne le passage suivant du chapitre 9 [CITATION 5], qui met en garde contre « les rumeurs qui voyagent vers d'autres pays », à savoir les propos pouvant circuler au sujet du roi de Norvège et de sa cour en-dehors de la Norvège. On peut aussi supposer que ces « autres pays » désignent les diverses petites principautés norvégiennes qui ne sont pas encore pleinement intégrées au royaume de Norvège : l'enjeu serait ainsi à la fois interne et externe au pays. En devenant un royaume doté d'une aristocratie de plus en plus développée, la Norvège semble prendre conscience qu'il lui faut maintenir une réputation parmi les autres puissances, de même qu'un noble doit chercher à maintenir son rang au sein de la cour. On retrouve cette notion de réputation à entretenir dans les sagas, par exemple dans la *Saga des Orcadiens*, où Ermengarde de Narbonne, personnage semi-fictionnel très influencé par la rhétorique courtoise provençale, est convaincue d'accueillir le *jarl* Rögnvald et ses hommes à sa cour sous prétexte d'agrandir son renom, un concept que les anciens Scandinaves nommaient *frægð* (traduit aussi par « célébrité »)<sup>4</sup>. Or, la formation d'un véritable royaume de Norvège entraîne la réception d'invités venus de toute la Norvège, qui peuvent établir des relations d'alliance et de diplomatie avec la royauté norvégienne, ce qui était bien plus difficile aux temps où la Norvège n'était encore qu'une mosaïque de principautés indépendantes. Ces visites sont donc une occasion pour faire valoir les progrès accomplis en matière d'organisation politique et de diffusion des valeurs courtoises par le biais de la christianisation et du développement d'un clergé lettré que cette dernière entraîne.

---

<sup>4</sup> Finnbogí GUÐMUNDSSON, op. cit., chap. 86, p. 309: "Ils conseillèrent à la reine d'inviter [Rognvald] à un somptueux banquet, disant qu'elle pourrait ainsi devenir célèbre si elle accueillait bien des hommes si nobles qui avaient fait un long chemin et qui porteraient sa renommée toujours plus loin. La reine leur ordonna de pourvoir à cela" (*þeir gerðu þat rað með drottningu, at hon skyldi bjóða jarli til veizlu virðiligrar, sögðu, at við þat myndi hon fræg verða, ef hon fagnaði vel svá göfgum mönnum, þeim er svá langt vǫru til komnir ok enn myndi við þa bera frægd hennar. Dróttning bað þá fyrir þessu sjá*, nous traduisons).

La réception d'invités de marque, qu'ils viennent de Norvège ou soient issus d'autres royaumes occidentaux de christianisation et d'aristocratie plus anciennes, est donc l'occasion privilégiée d'une confrontation des mœurs de la *hirð* au « modèle occidental » qui lui sert de référence. Or cette confrontation implique deux mouvements réciproques : d'un côté, les *hirðmenn* sont en représentation pour le roi et sa réputation, et de l'autre, les invités du roi servent de modèle aux *hirðmenn*, ce que nous allons voir maintenant.

### Partie III : Apprendre les « bonnes mœurs » des étrangers

En effet, les contacts avec des seigneurs étrangers sont également des moments privilégiés pour observer les us et coutumes des pays de tradition aristocratique, qui peuvent parfois surprendre les Norvégiens, comme l'indique cet extrait tiré du paragraphe 25 du *Miroir royal* [CITATION 6]. Le texte présente comme ignorant, voire stupide (litt. « hommes à l'esprit débile »), de s'étonner de telles mœurs. En effet, les seigneurs étrangers, en tant que représentants des plus anciennes aristocraties d'Occident, apportent avec eux non seulement la courtoisie de leurs manières mais également l'étendue de leur savoir, fruit de leurs nombreux voyages : « ces hommes ramènent avec eux de bonnes choses » dit ainsi le texte. Le modèle occidental est donc caractérisé par son raffinement et son ouverture sur les autres pays du monde, dans un esprit cosmopolite qui convient à des royaumes puissants, sûrs de leur hégémonie et exempts de tout sentiment d'arriération ou d'infériorité.

Les visiteurs étrangers font également montre d'une grande tolérance vis-à-vis des mœurs locales, qui témoigne de leur ouverture d'esprit caractéristique, comme le montre ce passage du paragraphe 29 du *Miroir royal* [CITATION 7]. Selon ce qu'en comprennent les auteurs norvégiens, la politesse à la manière aristocratique occidentale consiste donc non pas à imposer les coutumes de son pays d'origine mais à respecter le fonctionnement et l'organisation du lieu que l'on visite, comme en témoigne le passage suivant : « le plus polis ils sont, le plus attentivement ils respectent le service royal ». On pourrait rapprocher ce principe de la sentence attribuée à Ambroise de Milan : « Si tu es à Rome, vis comme les Romains ; si tu es ailleurs, vis comme on y vit » (*si fueris in Romae, Romano vivito more ; si fueris alibi, vivito sicut ibi*), peut-être connue des clercs norvégiens puisqu'il semble que, de manière générale, ils aient surtout eu accès à des copies d'œuvres issues de la patrologie latine, outre la littérature courtoise et chevaleresque qui commence à se disséminer dans tout l'Occident médiéval.

Ainsi, loin de se montrer arrogants et supérieurs, les invités de marque de la cour de Norvège sont décrits comme ouverts et soumis aux usages de leurs hôtes. Cette bienveillance est finalement présentée non comme un signe de faiblesse de leur part mais bien comme le cœur de l'esprit courtois que les *hirðmenn* se doivent d'assimiler. Elle témoigne également du fait que la Norvège n'est plus considérée comme une marge arriérée de l'Occident médiéval mais est respectée par les élites aristocratiques qui lui rendent visite comme appartenant pleinement à la communauté des monarchies occidentales chrétiennes par ses mœurs et ses coutumes.

### Conclusion

En conclusion, les *hirðmenn* sont donc sommés de respecter un grand nombre de règles et de protocoles au sein de la *hirð* afin de correspondre à un idéal courtois qui s'inspire, par plusieurs aspects, non seulement du chevalier modèle, au service du roi et de Dieu, mais aussi du parfait



courtisan, sociable et cultivé. Cette double dimension du *hirðmaðr*, à la fois soldat du roi et homme de cour, rassemble ainsi en elle-même l'ensemble des valeurs chères aux cours occidentales, que les auteurs des *Lois de la hirð* et du *Miroir royal* ont pu tirer de leur érudition livresque mais aussi des contacts avec des représentants de cours étrangères, dans un processus d'assimilation et d'appropriation de ce que nous avons nommé le « modèle occidental ». Ce modèle repose tout d'abord sur les dogmes chrétiens de dévotion pieuse à Dieu, entraînant la défense des intérêts de la monarchie chrétienne de Norvège dans le cadre de la *militia Christi* issue des croisades et de l'affirmation de la souveraineté du roi de Norvège calquée sur la suprématie de Dieu dans le christianisme, en tant que religion monothéiste. Le deuxième aspect fondamental de ce modèle occidental repris par la Norvège sont les principes de la relation féodo-vassalique, fondés sur la notion de fidélité qui implique à la fois une soumission au roi en tant que suzerain et une solidarité avec les autres membres de la *hirð* en tant que frères d'armes. Enfin, les valeurs chevaleresques émergentes constituent le troisième volet du modèle occidental que la *hirð* s'approprie, dans ses injonctions au comportement courtois, à la bravoure guerrière et au raffinement culturel. Ce triple idéal aristocratique de la *hirð* a été assimilé en Norvège par le biais de transferts d'ouvrages occidentaux mais aussi de rencontres avec des élites aristocratiques étrangères. Par cette appropriation, le modèle occidental a, selon nous, largement contribué à sortir la Norvège de sa position marginale dans l'Occident médiéval et à s'intégrer progressivement à la chrétienté, en posant les conditions nécessaires à l'établissement de relations égalitaires entre elle et les royaumes occidentaux.